



FAQ – Vide-greniers des Amis de la Cité 2025

Comment vais-je trouver mon emplacement attribué ?

Votre numéro de stand vous sera envoyé quelques jours avant l'événement, et un plan en PDF sera disponible sur notre site internet, sur la page de l'événement.

Puis-je stationner quelque part ?

Non, le stationnement au sein du quartier de la Cité n'est pas possible durant l'événement. Nous vous recommandons de stationner sur une place de parc alentour ou dans les parkings privés (Riponne, Caroline, etc.)

Puis-je venir décharger et charger mes affaires à mon stand ?

Oui, il est possible de venir décharger et charger vos affaires dans le quartier de la Cité entre 8h et 10h le matin, et entre 15h et 17h l'après-midi. Néanmoins, tous les véhicules devront obligatoirement quitter la zone durant l'événement.

Ai-je le droit de venir avec une tente à mon stand ?

Il est possible de venir avec une tente sur son stand, à condition exclusivement qu'elle ne dépasse strictement pas les dimensions d'une place de parc (5m x 2m50)

Y a-t-il du matériel fourni avec le stand ?

Non, aucun matériel n'est fourni par l'Association des Amis de la Cité.



Puis-je prendre plusieurs stands ?

Non, une personne ne peut prendre qu'un seul stand. Il est néanmoins possible de prendre un stand vide-greniers + un stand marché aux jouets. Dans ce cas, il est nécessaire de remplir à nouveau le formulaire.

Puis-je choisir mon emplacement ?

En principe, le comité attribue lui-même les stands. Il est néanmoins possible de faire part de préférences dans les commentaires du formulaire d'inscriptions. Le comité s'engage à essayer d'honorer un maximum de demandes, mais ne peut le garantir.

Suis-je remboursé en cas d'annulation de l'événement ?

Oui, l'Association des Amis de la Cité procèdera au remboursement de l'emplacement en cas d'annulation. Il vous sera possible si vous le souhaitez de faire don de votre paiement en guise de soutien à notre association.

Des WC sont-ils à disposition sur site ?

Oui, les WC publics du quartier de la Cité (rue Cité-Devant et Place de la Cathédrale) seront à disposition durant l'événement.

Quelle sera la communication faite pour l'événement ?

Le comité des Amis de la Cité met en place une large campagne de communication à travers une campagne d'affichage, des actions sur les réseaux sociaux et sites spécialisés, ainsi que des Newsletters envoyées à notre carnet d'adresse. Nous encourageons également les participants à faire de la publicité sur leurs propres réseaux pour faire de cet événement un succès encore plus grand.



Puis-je tenir n'importe quel type de stand ?

Non, seuls les stands amateurs de vide-greniers, vide-dressing et marché aux jouets sont autorisés. Aucun stand professionnel, créateur ou vendeur de nourriture/boissons ne sera accepté. Le comité se réserve le droit de refuser un stand sur place.

Puis-je mélanger le style de stands ?

Oui, il est possible de mêler habits et objets, voire avec des jouets. Néanmoins, le comité recommande de prendre un stand jouets spécifiquement pour les vendre, car ils seront réunis dans un endroit dédié.

Y'aura-t-il de la restauration sur place ?

Oui, des établissements tels que l'Épicerie de l'avenue Menthon ou le Café de l'Académie seront à disposition.

Comment se déroule mon inscription ?

1. Il faut commencer par lire la page de l'événement sur le site internet des Amis de la Cité, ainsi que cette FAQ en entier.
2. Je remplis ensuite le formulaire d'inscription, et procède au paiement
3. J'envoie ma preuve de paiement par mail à vide-greniers@amisdelaclite.ch.
4. Je recevrai quelques jours avant l'événement mon emplacement de stand.